

## ÉTUDE DE CAS

### L'IMPUNITÉ ET LA FAIBLESSE DES LOIS COMME OBSTACLES À LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES FEMMES AU CAMBODGE

**Dominique LaRochelle**, candidate à la maîtrise en science politique, UQAM  
**Marie-Pierre Ouellet Morand**, baccalauréat en relations internationales et droit international (2006),  
UQAM

Le Cambodge est un pays d'origine, de transit et de destination pour le trafic des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. De nombreuses femmes et filles sont recrutées par des trafiquants pour ensuite être vendues et entraînées dans le monde de la prostitution. La prostitution forcée est un des crimes de violence les plus sérieux commis à l'égard des femmes au Cambodge<sup>1</sup>.

La traite des femmes est illégale sous la *Loi sur la répression de l'enlèvement, de la traite, et de l'exploitation des êtres humains*<sup>2</sup> et sous la Constitution. Par contre, la faiblesse des lois et la culture d'impunité font en sorte que le phénomène de la traite des femmes n'est pas combattu efficacement au Cambodge.

Cette étude de cas vise à dresser un portrait général de cette problématique et à discuter de la difficile application des lois au Cambodge et également de la culture d'impunité présente au pays. Les actions des organisations non gouvernementales (ONG) visant à lutter contre le phénomène seront également abordées.

#### Un bref aperçu du phénomène

Il n'existe pas de données fiables sur le nombre de femmes trafiquées à des fins d'exploitation sexuelle à l'intérieur ou à l'extérieur du Cambodge étant donné la nature illicite du phénomène. Par contre, de nombreuses études portant sur la traite des femmes et des enfants au Cambodge ont été publiées depuis quelques années<sup>3</sup>.

Les femmes recrutées à des fins d'exploitation sexuelle sont souvent envoyées à l'extérieur du pays, notamment en Thaïlande et en Malaisie, mais la majorité des femmes seraient trafiquées à l'intérieur du Cambodge. Très souvent, les femmes et filles ayant été trafiquées dans d'autres pays sont traitées comme étant des criminelles ayant violé les lois de l'immigration et non comme des victimes<sup>4</sup>.

Les victimes de la traite sont recrutées de nombreuses façons. Cependant, l'un des scénarios les plus fréquents est celui dans lequel une jeune femme se fait offrir un emploi à Phnom Penh par un membre de son entourage. La promesse d'un emploi payant permettant d'aider financièrement la famille est alléchante pour plusieurs et bien des femmes et filles se lancent dans cette quête d'emploi sans savoir qu'elles seront trompées par une personne en qui elles ont confiance. Une fois engagées dans le processus de migration, les femmes et les filles sont vendues à des bordels et forcées de se prostituer. La traite des personnes constitue une très grave violation des droits humains, et la faiblesse

---

<sup>1</sup> LICADHO, Violence Against Women in Cambodia Report 2006, mars 2007.

<sup>2</sup> En anglais : *Law on Suppression of Kidnapping, Trafficking, Exploitation, Exploitation of Human Persons*

<sup>3</sup> Un document publié en mai 2006 fait une synthèse de tous ces rapports : Derks Annuska, Roger Henke et Ly Vanna, « Review of a Decade of Research on Trafficking in Persons, Cambodia », The Asia Foundation en collaboration avec Center for Advanced Study, mai 2006. [Disponible en ligne: [http://www.asiafoundation.org/pdf/CB\\_TIPreview.pdf](http://www.asiafoundation.org/pdf/CB_TIPreview.pdf) ]

<sup>4</sup> Asia Regional Cooperation to Prevent People Trafficking, "Gender, Human Trafficking, and the Criminal Justice System in Cambodia", décembre 2003, p. 14.

des lois ainsi que la culture d'impunité sont des obstacles à la lutte contre ce phénomène au Cambodge.

### Au niveau législatif

Au niveau international, le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants<sup>5</sup> a été adopté et ouvert à la signature et maintenant à la ratification. Ce traité a été mis en œuvre pour favoriser la coopération entre les pays et pour consolider, en un seul instrument juridique, les règles contre la traite humaine, plus spécifiquement celle des femmes.

Ce protocole est en vigueur depuis le 25 décembre 2003. Le Cambodge a ratifié ce protocole le 25 novembre 2005<sup>6</sup> et l'on peut s'en réjouir. Cependant, ce protocole comporte beaucoup de clauses impliquant des droits socio-économiques comme le droit des victimes d'avoir un abri. Ces droits sont plus difficilement applicables que des droits civils et politiques, car ils impliquent immanquablement une volonté politique accompagnée d'actions positives.

Au niveau régional, six pays ont décidé d'unir leurs forces pour contrer, ce qui est en grande partie une plaie transfrontalière, le trafic humain. Le Cambodge, la Chine, le Laos, le Myanmar, la Thaïlande et le Vietnam ont conclu un protocole d'entente (*Memorandum of Understanding; MOU*), le COMMIT (*Coordinated Mekong Ministerial Initiative Against Trafficking*) en octobre 2004. Les objectifs de cette entente visent la prévention, la protection et l'arrestation des trafiquants en collaborant au niveau supranational.

Cette avancée est loin d'être négligeable, d'autant plus que certaines études ont démontré que l'apparition de *Memorandum of Understanding* (MOU) favoriserait la résolution de problèmes, entre autres au niveau des poursuites d'immigration illégales de femmes trafiquées.<sup>7</sup> Par contre, le Cambodge possède encore plusieurs failles importantes comme l'a noté le *Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* :

Tout en prenant note des diverses mesures qui ont été prises pour lutter contre le trafic des êtres humains, notamment la révision de la législation et l'adoption d'accords transfrontières sous-régionaux, le Comité s'inquiète des carences observées pour ce qui est de l'application de la législation, de l'impunité des trafiquants et de l'absence de données précises sur ce trafic<sup>8</sup>.

Le Cambodge a aussi conclu des MOU avec des pays voisins, tout d'abord avec la Thaïlande en 2003<sup>9</sup>. Ce dernier stipule à l'article VII que les femmes trafiquées ne doivent pas être considérées comme des personnes qui contreviennent aux lois d'immigration. Cette disposition est d'ailleurs réitérée dans un autre MOU plus récent contracté entre le Cambodge et le Vietnam le 10 octobre 2005.

Au Cambodge, la Constitution a préséance sur tout, même le droit international<sup>10</sup>. On peut donc voir comme un point positif la mention à l'article 46 à l'effet que le commerce des humains, en particulier des femmes, est interdit<sup>11</sup>. Une loi plus spécifique est aussi en vigueur : *Loi sur la répression de l'enlèvement, de la traite, et de l'exploitation des êtres humains*. L'article II mentionne que le

<sup>5</sup> [http://www.ohchr.org/french/law/pdf/protocoltraffic\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/french/law/pdf/protocoltraffic_fr.pdf)

<sup>6</sup> <http://www.humantrafficking.org/updates/228>

<sup>7</sup> <http://www.licadho.org/reports/files/77LICADHOREportViolenceAgainstWomen05.pdf>, p. 16

<sup>8</sup> Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Observations finales, Trente-quatrième session, 16 janvier-3 février 2006, paragraphe 19. [En ligne :

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/238/51/PDF/N0623851.pdf?OpenElement> ]

<sup>9</sup> <http://www.arcppt.org/docs/VSA%20Final%20Version%20.pdf>

<sup>10</sup> Criminal Law Resource Guide, Hierarchy of Law, p. 38

<sup>11</sup> [http://www.cambodian-parliament.org/english/Constitution\\_files/Constitution.htm](http://www.cambodian-parliament.org/english/Constitution_files/Constitution.htm)

trafic des personnes est interdit tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Cambodge. Ayant traité au préalable de la situation problématique des femmes trafiquées comme étant perçues fautives d'avoir transgressé les lois d'immigration, il est d'autant plus déplorable que la loi d'immigration cambodgienne ne fasse aucune allusion au trafic<sup>12</sup>.

Une autre loi, la *Loi sur la traite humaine et l'exploitation sexuelle*, est présentement étudiée par le gouvernement. Ce nouvel ajout à la législation permettrait de mieux encadrer la lutte contre la traite des personnes et donnerait plus de pouvoirs aux officiels pour poursuivre les trafiquants. Le projet de loi prévoit des sanctions pour toute personne impliquée dans le processus de traite, du trafiquant principal à toute personne ayant participé au processus (au niveau du transport des victimes notamment)<sup>13</sup>. Néanmoins, même en ayant les meilleures lois possibles, le Cambodge n'atteindra pas ses objectifs tant qu'il n'aura pas enrayé les problèmes de corruption et d'application de ces dernières.

### **Faiblesse des lois et culture d'impunité**

L'impunité des trafiquants est la norme au Cambodge. L'industrie du sexe étant très lucrative, il est facile pour les propriétaires de bordels et trafiquants de payer des pots-de-vin aux autorités afin d'éviter d'être arrêtés ou poursuivis<sup>14</sup>. Certains policiers et membres de l'armée et des cours de justice sont parfois même impliqués directement dans des activités liées à la prostitution et à la traite des personnes. De par leur position stratégique, ils peuvent convaincre les victimes de retirer leur plainte en échange d'une compensation financière. Conséquemment, peu de trafiquants sont condamnés.

Cette impunité est renforcée par la faiblesse des lois relatives à la traite des êtres humains au Cambodge. Les lois actuelles ne définissent pas de façon spécifique le crime de traite des personnes et ne ciblent pas tous les individus pouvant bénéficier de ces activités. Pourtant, les réseaux impliqués dans la traite des femmes comptent de nombreux complices qui agissent notamment lors du recrutement, du transport ou du transfert des victimes. De plus, les lois actuelles ne définissent pas de façon adéquate le processus de recrutement des victimes. Les situations couvertes par la loi sont celles où une personne est recrutée par une promesse d'argent, de drogue, par la force ou par des menaces. Par contre, de nombreuses situations impliquant la fraude ou l'abus de pouvoir ne sont pas encore incluses dans les lois actuelles<sup>15</sup>.

Bref, il est difficile de poursuivre les criminels pour deux raisons majeures : la culture d'impunité et la faiblesse des lois. C'est pourquoi les ONG cambodgiennes travaillent sur le terrain pour combattre la corruption et l'impunité. En plaidant pour l'adoption de la *Loi sur la traite humaine et l'exploitation sexuelle*, ces organisations comptent également combler certains vides juridiques afin de condamner davantage de criminels.

### **Les actions des ONG cambodgiennes**

Les efforts du gouvernement pour aider les victimes de la traite sont limités. La majorité des services liés à la réhabilitation et réintégration des victimes sont offerts par les organisations non-gouvernementales. Des organisations comme le Cambodian Women's Crisis Center offrent un abri sécuritaire aux victimes où elles sont nourries, logées, vêtues et où elles peuvent recevoir des soins de santé et de l'aide psychologique. Une formation professionnelle est également offerte aux victimes pour favoriser leur autonomie en se trouvant un emploi convenable.

---

<sup>12</sup> La loi d'immigration: [http://www.cdpcambodia.org/immigration\\_law.asp](http://www.cdpcambodia.org/immigration_law.asp) et Asia Cooperation to Prevent People Trafficking qui a soulevé cette problématique dans le document *Gender, Human Trafficking and the Criminal Justice System in Cambodia*, <http://www.arcppt.org/docs/GenderCBA2005.pdf> p. 42-43

<sup>13</sup> Op Cit 1, p. 24.

<sup>14</sup> Ibid p. 21.

<sup>15</sup> Op Cit 1, p. 23.

Les ONG cambodgiennes sont également très actives au niveau de la prévention de la traite des personnes et de la documentation du phénomène. La Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (LICADHO) a publié un photo-roman, *Tears of the Victim*, où plusieurs problématiques liées à la violence à l'égard des femmes sont abordées, notamment celle de la traite des personnes. Cet outil accessible est distribué dans les milieux à risque et utilisé à titre préventif. Ce format suscite l'intérêt et le maintient jusqu'à la fin de l'histoire avec ses photos qui jouent un rôle de support visuel indispensable. De plus, il peut être compris par tout le monde, même par ceux qui ne savent pas lire. Au niveau de la documentation du phénomène, la LICADHO compile des données sur les cas qui lui sont soumis pour tenter de cerner son évolution, ce qui est important en l'absence de données fiables à l'échelle nationale. Les chiffres fournis par les ONG sont souvent les seules données disponibles. Il est essentiel de documenter les cas de traite des femmes pour mieux connaître les tactiques utilisées par les trafiquants. En connaissant les principales stratégies de recrutement, les ONG sont en mesure d'élaborer de meilleures activités de sensibilisation. De plus, des rapports précis et concis portant sur diverses problématiques liées à la défense des droits humains sont fréquemment publiés par la LICADHO. Ces rapports sont mis à jour annuellement et sont distribués en versions papier et électronique (sur le site web de la LICADHO), en khmer et en anglais.

Au niveau de la protection des victimes, des ONG comme la LICADHO donnent des conseils juridiques aux femmes et à leur entourage et les aident à porter plainte si elles le désirent. Le cas échéant, la LICADHO aide les femmes à trouver un(e) avocat(e) et les accompagne en cour tout au long des procédures judiciaires. Ce soutien est très important car la majorité des victimes manque de connaissances du système judiciaire.

De plus, des activités de lobbying sont exercées pour favoriser l'adoption de lois qui promeuvent les droits des femmes<sup>16</sup>. D'ailleurs, la LICADHO s'associe à d'autres ONG pour élargir l'impact de ses actions, accroître sa crédibilité et éviter le dédoublement des tâches. Dans le cas des droits des femmes, la LICADHO assume actuellement la présidence du Cambodian Committee for Women (CAMBOW).

Finalement, des organisations non gouvernementales mènent des activités de formation de policiers et de membres des cours de justice afin de sensibiliser ceux-ci au problème de la traite humaine, mais aussi à la problématique plus large de la violence perpétrée à l'égard des femmes. Ces activités ont comme but de sensibiliser les officiers de police et de justice aux problèmes liés à la corruption et à la faible application des lois.

### **En guise de conclusion...**

La traite des êtres humains constitue une sérieuse violation des droits de la personne. Bien que la loi cambodgienne contienne certaines dispositions pour condamner les trafiquants, les lois actuelles sont incomplètes et mal appliquées, ce qui fait en sorte que peu de trafiquants sont condamnés. Avec la culture d'impunité présente au pays, les cas de traite des personnes sont des exemples tristes où l'impunité est devenue la règle au point où une sentence condamnant un trafiquant serait vue comme étant anormale<sup>17</sup>. L'adoption de la *Loi sur la traite humaine et l'exploitation sexuelle* par le gouvernement cambodgien constituerait une avancée pouvant favoriser la condamnation des trafiquants, mais serait insuffisante pour lutter contre la traite des femmes au Cambodge. Le gouvernement devra faire preuve de volonté politique pour régler ce dossier épineux et également pour mettre fin à la corruption et à la culture d'impunité. Le rôle de la société civile est essentiel pour faire pression sur le gouvernement afin que celui-ci s'engage réellement à combattre et prévenir la traite des personnes sur son territoire, tout en fournissant des services de réintégration et de réhabilitation aux victimes.

---

<sup>16</sup> C'est notamment le cas pour la *Loi sur la traite humaine et l'exploitation sexuelle*.

<sup>17</sup> The Cambodian Human Rights and Development Association, "Human Rights Situation Report", janvier 2004, p. 40.